

Berlin, le 08 mars 2010

**Avis conformément à l'article 26-1 de la loi sur le commerce de valeurs (WPHG)**

Monsieur Oliver Schmidt de Düsseldorf en Allemagne nous a informé le 08 mars 2010 conformément à l'article 21-1 de la loi sur le commerce des valeurs (WpHG) que sa part de droit de vote dans notre société a dépassée du seuil des 5 % le 08 mars 2010 et qu'elle représente à ce jour 3,02 % (170.000 voix) des 5 631 067 voix au total.

artnet AG  
Oranienstraße 164, D-10969 Berlin

**WKN Aktie, ISIN DE0006909500, WKN 690950, AYD**